



DÉMYSTIFIER LA DURETÉ DE L'EAU ET LE CHLORE

Il est fréquent d'entendre des inquiétudes sur l'eau du robinet qui arrive de l'aqueduc municipal.

Voici les faits pour mieux comprendre l'eau que vous consommez.

1. La dureté : Une richesse minérale, PAS UN DANGER!

Une eau « dure » est simplement une eau qui a voyagé longtemps dans le sol, se chargeant naturellement en **calcium** et en **magnésium**.

- **Santé** : Loin d'être nocive, cette minéralisation est bénéfique. Elle aide entre autres à protéger contre l'ostéoporose, les maladies cardiovasculaires et plusieurs cancers. La liste est longue!
- **Sécurité** : Les autorités de santé (Québec et Canada) confirment que le calcium et le magnésium ne présentent aucun risque de toxicité via l'alimentation et la consommation l'eau potable.
- **Inconvénients** : Le seul désagrément est technique et esthétique: Tartre (conséquence du calcaire chauffé) dans les appareils électroménagers qui utilise une eau chaude, dans les chauffe-eau, sur les robinets d'eau chaude, etc. Une plus grande quantité de savon est souvent nécessaire pour faire mousser.
- **Solutions** : C'est un enjeu d'entretien ménager, jamais de santé! Faisant déjà partie de l'entretien recommandé des appareils, il est alors encore plus important de respecter le détartrage périodique des cafetières utilisant une pompe (telles que Keurig et Nespresso) et des électroménagers qui utilisent l'eau chaude telle que les lave-vaisselles et les laveuses. Vérifier / changer l'anode de votre chauffe-eau, car celui-ci se désagrège et effectuer des purges du réservoir périodiquement selon les recommandations du fabricant.
- **Pour le nettoyage** de vos bouilloires et cafetières, mélangez de l'eau et du vinaigre blanc à parts égales et faites bouillir la solution quelques minutes. Laissez agir environ 30 à 60 minutes avant de vider et de bien rincer abondamment en faisant bouillir de l'eau claire 2 à 3 fois pour éliminer toute trace de vinaigre.

2. Le chlore : Une protection minimale et précise

À La Conception et pour toutes les municipalités, la chloration est une obligation légale pour garantir une eau exempte de micro-organismes pathogènes (bactérie, virus, germe).

- **Un dosage infime** : Grâce à la propreté, de l'âge et de la grandeur de notre réseau de distribution, nous utilisons un strict minimum de chlore considérant de possibles variations.
- **Le saviez-vous ?** Nous devons respecter un minimum exigé par le Règlement sur la Qualité de l'Eau potable (0.30mg/l). Dans notre cas, ce que nous injectons de **chlore par litre d'eau** est littéralement une goutte dans l'océan. À titre de comparaison, certaines villes injectent en chloration au-delà de quatre fois notre quantité et pourtant loin d'être un souci pour la santé.
- **Rôle essentiel** : Ce chlore protège l'eau durant tout son trajet dans les tuyaux pour qu'elle arrive parfaitement saine à votre robinet.

3. Pourquoi faire confiance à l'eau de la Municipalité

- L'eau municipale est rigoureusement contrôlée selon les normes du RQEP (ministère de l'Environnement du Québec) qui se réfère entre autres à l'AWWA (référence nord-américaine). Ses règlements surveillent de près à ce que toutes les analyses en laboratoire accrédité soient faites.
- Nous avons la fierté que notre eau est plus riche en minéraux essentiels que bien des eaux embouteillées et ne génère aucun déchet plastique.
- **L'astuce pour le goût** : Si l'odeur du chlore vous dérange, laissez simplement reposer l'eau dans une carafe ouverte au frigo pendant 10 minutes ; l'odeur du chlore s'évaporerait naturellement.